



## Problème de classification et de salaire pour mon emploi

Par **cedric**, le **19/04/2010** à **18:00**

Bonjour,

Je suis employé du groupe eiffage dans la région PACA, dans lequel j'occupe une fonction de chef de poste d'enrobage , avec toutes les responsabilités que ça implique, mais là où ça coince c'est que sur ma feuille de paie je ne suis qu'opérateur de poste avec un statut d'ouvrier niveau 2 position 2. Je gagne environ 1450 euros mensuels paniers compris. Je voulais savoir à quel statut et à quel salaire je devrais avoir droit au minimum.

Je remercie par avance la personne charitable qui prendra le temps de me lire et de m'éclairer sur ma situation.

Par **Cornil**, le **21/04/2010** à **23:55**

Bonsoir Cedric

Il faudrait que tu consultes les conventions collectives (nationales ou locales) relatives à ta branche, pour voir l'adéquation de tes fonctions aux classifications d'emploi éventuellement prévues.

Les conventions nationales et même régionales sont accessibles gratuitement sur le site public [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr).

Dans un groupe comme celui que tu cites, il doit par ailleurs sûrement exister des syndicats et élus du personnel que tu peux consulter.

Bon courage et bonne chance

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **cedric**, le **22/04/2010** à **17:54**

merci cornil pour ces infos j'y vais de ce pas!!!!!!